# **FORMULAIRE D'INSCRIPTION année 2021-2022**

**L’inscription n’est effective que lorsque la taxe d’inscription de 100.-est payée (50.- seront rétrocédé sur le premier écolage), le formulaire et le règlement sont signés**

**et remis à Denise Dunant ou envoyé par mail contact@ptitpinceau.ch**

-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(à rendre au P’tit Pinceau ou à retourner à Denise Dunant **contact@ptitpinceau.ch**

Enfant Nom Prénom

Date de naissance :Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Fille  Garçon

Parents Nom et Prénom :

Adresse

Téléphone:

E-mail (nécessaire pour la confirmation de l’inscription et divers courriers)

En cas d'urgence Nom de la personne à appeler:

Téléphone:

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Horaires possibles | Lundi | Mardi | Jeudi | 1 matin /semaine | 2 matins/semaine | 3 matins/semaine |
| A | 8h30 à 11h30 |  |  |  | 145.-/mois | 290.-/mois | 435.-/mois |
| B | 7h30 à 11h30 |  |  |  | 195.-/mois | 390.-/mois | 585.-/mois |
| C | 8h00 à 12h00 |  |  |  | 195.-/mois | 390.-/mois | 585.-/mois |
| D | 8h30 à 12h30 |  |  |  | 195.-/mois | 390.-/mois | 585.-/mois |
| E | 7h30 à 12h30 |  |  |  | 240.-/mois | 480.-/mois | 720.-/mois |

Merci de mettre une croix dans le jour et l’horaire qui vous convient. Il est possible d’avoir des horaires différents selon les jours.

Quelques renseignements pour mieux accueillir votre enfant

# *Situation familiale* :

# Fratrie : Prénom et âge

# Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

# 

# Profession de la maman :

# Profession du papa :

# Situation particulière de l’enfant :

Nom du pédiatre :

Téléphone :

*Renseignements médicaux*:

Votre enfant est-il allergique? :  oui  non

Si oui, à quoi (aliment, médicament,

piqûres, etc) :

Assurance RC  :

Assurance maladie :

*Autorisation photo*s :

Acceptez-vous que votre enfant soit pris en photo dans le cadre du P’tit Pinceau  
(vente de photos 2x/an)  OUI  NON

Acceptez-vous que votre enfant figure sur notre site  OUI NON

Acceptez-vous que votre enfant figure sur notre page FaceBook OUI  NON

Date: Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Signature :

# Règlement

**Présentation**

Le P'tit pinceau est une association à but non lucratif visant à développer l'épanouissement, la socialisation, la créativité et l'autonomie des enfants en âge pré-scolaire dans un cadre individualisé, sécurisant et ludique. Chaque famille qui inscrit son enfant devient membre de l’association et paie une cotisation de 20.- par année. Les statuts sont sur le site internet.

Le jardin d’enfants Le P’tit Pinceau est une structure privée au bénéfice d’une autorisation d’exploiter délivrée par l’OAJE.

**Admission**

La fréquentation à Le P’tit Pinceau est ouverte aux enfants âgés de 30 mois à 5 ans. L’inscription peut s’effectuer en cours d’année.

**Horaires et tarifs**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Horaires possibles | Lundi | Mardi | Jeudi | 1 matin /semaine | 2 matins/semaine | 3 matins/semaine |
| A | 8h30 à 11h30 |  |  |  | 145.-/mois | 290.-/mois | 435.-/mois |
| B | 7h30 à 11h30 |  |  |  | 195.-/mois | 390.-/mois | 585.-/mois |
| C | 8h00 à 12h00 |  |  |  | 195.-/mois | 390.-/mois | 585.-/mois |
| D | 8h30 à 12h30 |  |  |  | 195.-/mois | 390.-/mois | 585.-/mois |
| E | 7h30 à 12h30 |  |  |  | 240.-/mois | 480.-/mois | 720.-/mois |

Frais d’inscription: CHF 50.00 (payable une fois par cycle et par enfant)

Rabais pour fratries:10% de rabais sur les tarifs affichés pour le 2ème enfant.

**Fermetures annuelles**

Le P'tit pinceau fonctionne selon le calendrier scolaire vaudois, cependant la rentrée s'effectue une semaine après la rentrée scolaire et l’année se termine une semaine avant la fin de l’année scolaire.

**Ecolage**

Les écolages sont dus 10 mois par année, de septembre à juin.

L'écolage est payable au moyen des bulletins de versement correspondants, au début de chaque mois, *au plus tard le 5 du mois*. Le paiement au guichet postal occasionne des frais, merci d’éviter ce moyen de paiement.

Les écolages se paient **au début de chaque mois** au moyen des bulletins correspondants envoyés par mail par notre trésorière ou en spécifiant le nom de l'enfant et le mois

sur **le CCP de la banque Raiffaisen 10-1121-2 bénéficiaire final « le P’tit Pinceau »**

**Compte n°** CH45 8080 8001 4595 6091 3**.**

Une taxe de 100.- est perçue pour les frais d’inscription, payable avant la première rentrée de votre enfant, 50.- vous seront rétrocédés sur le premier écolage de votre enfant.

L’inscription n’est effective que lorsque la taxe d’inscription est payée, le formulaire et le règlement sont signés et remis à Denise Dunant. Si le règlement signé n’est pas remis avec l’inscription il sera déclaré comme accepté tacitement.

La taxe d’inscription est due pour une première inscription et ne concerne pas une réinscription.

Aucune déduction ne peut être accordée pour cause d'absence, de maladie ou de vacances, sauf en cas de décision spéciale du comité. Toute demande doit être motivée par un courrier.

Une absence peut être remplacée par un autre jour de la semaine, dans la limite des places disponibles et dans le mois courant au plus tard fin juin.

En cas d’épidémie ou de pandémie, l’écolage pourra être réduit selon décision du comité. Les parents qui souhaitent soutenir Le P’tit Pinceau en payant le tarif usuel, le signalent par un mail.

**Démission**

En cas de démission anticipée, le délai de résiliation est fixé à 2 mois et doit être annoncé par courrier ou par mail au comité. En cas de démission anticipée même si l’enfant ne fréquente plus le jardin d’enfants, les 2 mois d’écolage restent dus.

En cas de démission due à une épidémie ou une pandémie, le délai est raccourci à une semaine après la réouverture officielle. En cas de non-résiliation officielle par mail ou courrier, même si l’enfant ne vient pas, la place sera facturée.

**Retard de paiement et non-paiement**

En cas de non-paiement aux échéances prévues, un premier rappel informel sera envoyé par courriel. En cas de non-paiement dans les 10 jours suivants, un rappel par courrier majoré de CHF 20.-de frais sera envoyé. Si l’écolage devait rester impayé au délai fixé par le rappel, une sommation avant poursuite majorée de CHF 40.-sera envoyée. Dès l’envoi de la sommation, Le P’tit Pinceau se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat, de ne plus accueillir l’enfant et de facturer les 2 mois suivants au même titre qu’une démission volontaire.

**Assurance**

L'enfant doit être au bénéfice d'une assurance accident privée.

L'équipe du P'tit pinceau ne prend aucune responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeurs (chaînette, bracelet, boucles d'oreilles…).

**Santé**

Le P’tit Pinceau prend toutes les mesures d’hygiène nécessaires pour prévenir la propagation de maladies contagieuses. Nous pouvons être amenés à refuser un enfant malade à son arrivée. Lorsqu’un enfant est malade, Denise contacte les parents pour qu’ils viennent le chercher dans les meilleurs délais. En cas d’urgence ou d’impossibilité à atteindre les parents, ceux-ci délèguent à Denise la responsabilité de faire appel au pédiatre ou aux services d’urgence si nécessaire. Les parents acceptent que les frais engagés le cas échéant, (par exemple une ambulance) soient à leur charge.

L'enfant ne pourra pas être admis au P’tit Pinceau dans certains cas de maladie:

***Fièvre de 39°c ou plus***.

***Conjonctivite purulente***, jusqu'à 24h après le début d'un traitement antibiotique.

***Poux ou autres infestations parasite de la peau***, éviction jusqu'à 24h après le début du traitement.

***Angine ou autres infections à streptocoque (scarlatine)****,* éviction jusqu'à 24h après le début du traitement par un antibiotique et l'arrêt de la fièvre.

***Hépatite virale A***, éviction jusqu'à 1 semaine après le début de la maladie (retour sur avis médical).

***Rougeole***, éviction jusqu'à 6 jours après le début de l'éruption, puis selon l'état général.

***Impétigo,*** éviction jusqu’à 24h après le début d'un traitement antibiotique.

***Grippe et symptômes grippaux*** (toux avec fièvre).

**Aspects pratiques**

A la rentrée au P'tit Pinceau, l'enfant n’a pas besoin d’être propre (les parents fournissent les langes).

L’enfant a besoin d’une paire de pantoufles à son nom, un sac à dos pratique à ouvrir avec une récré à l’intérieur. Merci de munir votre enfant d'un goûter, nous fournissons l’eau ou la tisane.

Plusieurs activités ponctuent la matinée : accueil, jeux libres, créativité, récréation, animation collective. Nous avons la possibilité d’aller à l’extérieur, en particulier à la place de jeux. L’enfant doit avoir des habits appropriés à une activité extérieure quelle que soit la météo. La place de jeux est sur un terrain herbeux donc facilement humide, à toutes saisons.

En dehors des parents, toute autre personne qui vient récupérer un enfant doit être signalée à Denise.

**Droit à l’image**

Denise prend des photos durant les matinées, celles-ci sont vendues 2x/an au prix de 2.-

Merci d’indiquer dans le formulaire d’inscription vos choix quant à la diffusion d’une photo de votre enfant dans nos supports publicitaires. Il n’y aura jamais de gros plan de son visage auquel cas il serait flouté. Il est privilégié les photos de groupe, de dos ou de profil.

✁----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Je soussigné(e) confirme accepter le règlement ci-dessus. (*A rendre avec l’inscription.)*

Date Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. Signature :